

C.R. de l'audience au Ministère du 24 avril 2025

Le collectif national RASED

Association française des psychologues de l'Éducation nationale (AFPEN)

Fédération nationale des associations de Maîtres « E » (FNAME)

Fédération nationale des associations de rééducateurs de l'Éducation nationale (FNAREN)

Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS)

Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (FSU-SNUipp)

Syndicat des enseignants (SE-UNSA)

CFDT Education Formation Recherche Publiques (CFDT EFRP)

Confédération générale du travail-Éducation (CGT-Éduc'Action)

Solidaire Unitaire Démocratique-Éducation (SUD-Éducation)

Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique (SUI-FSU)

Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SIEN-UNSA)

Retard lié à une audience accordée à FO (nous sommes reçus à 10h40) et Mme Maurin-Dulac a une réunion à 11h30 avec la ministre.

Introduction :

Nous avons été reçus le 27 mai 2024 par Mme TCHOU-CONRAUX, Conseillère sociale auprès de la Ministre, M. MOUNIE, Chef de bureau pour l'école inclusive, M. LEMOINE, Conseiller ministériel école pour tous, Mme DELOBELLE, Chef du bureau des écoles maternelle et élémentaire. Lors de cette audience, nous avons demandé le nombre de postes en RASED par département. Il était convenu que nous aurions cet état des lieux avant une prochaine audience qui devait avoir lieu en fin d'année 2024. Nous souhaitons débuter cette nouvelle audience en abordant ce point fondamental.

Madame Maurin-Dulac : elle ne dispose que des chiffres nationaux mais n'a pas la déclinaison par département. Nous lui réitérons l'importance de notre demande de connaître le nombre de postes RASED par département.

Par ailleurs, nous avions exposé nos inquiétudes :

- la suppression des postes en RASED depuis 2008-2009 qui a laissé pour compte

toute une population d'enfants en difficulté qui ne relèvent pas de la MDPH ;

- la disparition dans les textes des termes RASED et enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique et relationnelle (ES-ADR, ES-ADP) ;

- la mise en place des PAS et le rôle des RASED dans ce nouveau dispositif et quelle articulation entre ces dispositifs.

Prendre en charge des enfants en difficulté nécessite de ne pas être seul mais de travailler en partenariat les uns avec les autres. Des échanges approfondis entre pairs et partenaires immédiats sont indispensables ainsi qu'avec les familles pour que l'école puisse jouer pleinement son rôle de tiers séparateur entre l'enfant et ses parents dans un climat serein qui aide l'enfant à grandir, à s'épanouir, à s'émanciper, à réussir sa scolarité. De par leur proximité, les professionnels des RASED sont des acteurs de terrain essentiels pour mener à bien une politique d'accueil des enfants en difficulté tout en assurant une fonction de soutien auprès des enseignants qui travaillent avec ces enfants.

Pourtant, depuis de trop nombreuses années, nous ne cessons d'alerter votre gouvernement sur la situation dramatique que nous constatons sur le terrain. Bon nombre d'élèves repérés en grande difficulté scolaire ne peuvent plus bénéficier d'une aide spécialisée à l'école qui leur permettrait de surmonter leurs difficultés d'apprentissages avant l'entrée au collège ou leurs difficultés motivationnelles ou relationnelles. Nous souhaitons, pour cette nouvelle audience, obtenir des réponses concrètes.

Constat 1 : Les postes RASED ont été décimés en 2008. On observe un saupoudrage sur le territoire qui entraîne des manques, des disparités. L'égalité sur le territoire national, pourtant principe fondateur de notre Constitution, n'est pas respectée. Se pose la question de l'équité apportée par les RASED au sein de l'école. Le RASED permet d'apporter une aide à tous les élèves qui en ont besoin, à l'école, quelles que soient leurs origines sociales ou familiales, de manière gratuite. Dans la circulaire relative au Fonctionnement des RASED (Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014), il est noté que "leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action".

Question 1 : Pensez-vous reconstituer ces effectifs pour permettre l'équité au sein de l'école sur tout le territoire ?

Constat 2 : La Circulaire n°2013-142 du 15-10-2013 prône le renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Le RASED contribue à cette coopération et permet ce lien entre l'école et les parents. Le dernier Forum des RASED s'intitulait : *RASED / parents d'élèves, quels liens* ? Comment enrichir ces liens pour accueillir la parole des parents et renforcer cette coopération ? Mais comment mener à bien ces projets quand les territoires à couvrir sont de plus en plus grands avec des effectifs de personnel RASED insuffisants ?

Question 2 : Pensez-vous reconstituer les effectifs des RASED pour permettre de renforcer les liens parents/école dans les territoires ?

Madame Maurin-Dulac :

La parentalité et le travail conjoint avec les familles sont au cœur de nos préoccupations aujourd’hui. Par exemple, les actes violents (parents en colère arrivant à l’école et l’équipe ou le directeur est en 1ère ligne) qui apparaissent notamment via les faits établissements sont un sujet de réflexion. Il y a aussi l’impact du numérique, il faut pouvoir mieux travailler avec les familles. Madame Maurin-Dulac évoque les ateliers-famille.

Évocation de la marguerite du climat scolaire, de la coéducation, ateliers-famille … mais c'est compliqué. Nous avons besoin de ce lien avec les familles et les enseignants spécialisés ont ce lien spécial. Ils ne sont pas dans la réponse immédiate avec les familles, ils ont un rôle de filtre, un rôle de médiation à l’instar des ERSEH pour les élèves en situation de handicap. C'est une interface importante. Mais les moyens pour pallier les postes vacants ne sont pas de la responsabilité du MEN (sans se dédouaner). Ce sont les IADASEN qui assurent ce rôle et qui font les choix. Aujourd’hui le PAS a aussi l’objectif d’accompagner les enfants dans les écoles. Les moyens globaux ne sont pas en diminution pour l’école inclusive. Cela ne s’est pas porté sur les ADP et ADR. Mais les moyens pour accompagner les élèves sont plutôt en augmentation (dont les PAS).

Les RASED ne sont pas détruits.

Collectif RASED : Est-ce que le PAS remplace les RASED ?

Madame Maurin-Dulac : Non. Il y a des moyens fléchés pour les PAS, pour le reste ce sont des choix locaux. Elle rappelle que les moyens attribués aux RASED dépendent uniquement des DASEN et que pour l’heure, ces derniers mettent la priorité sur la mise en place des PAS (ce qui se traduit en postes…).

Collectif RASED : les écoles sont très seules.

Madame Maurin-Dulac : oui en effet, on constate la solitude, la frustration et le besoin d’accompagnement pour les enseignants.

Collectif RASED : sur le terrain, on constate un manque d’ADR alors qu’il y a beaucoup de situations difficiles et que l’on constate beaucoup de perturbations fortes sans qu’il existe un trouble. Les psychologues essaient d’aider et travaillent avec les IEN.

Les F3SCT font ce constat et voient parfois des DGI liés à ces problématiques. Cela justifie

la présence et l'intervention des ADR. Nous rappelons l'importance du travail de proximité du RASED et ses compétences pour apporter une expertise lors des équipes éducatives. Il est important que le RASED assure également une fonction de tiers et permettent d'avoir un espace d'écoute et de parole. Le RASED permet ainsi d'assurer une analyse et une prise de distance par rapport aux événements. Cet espace est trop rare actuellement et trop souvent préjudiciable pour les accompagnements des élèves, des familles et des équipes éducatives.

Constat 3 : Le taux d'échec au CAPPEI est très important selon les départements. Les postes vacants, faute d'enseignants formés, sont fermés privant les élèves en grande difficulté d'une aide à l'école. Des formations sont annulées dans certains départements.

Question 3 : Prévoyez-vous de quantifier par département le nombre de postes spécialisés vacants et de demander aux DASEN concernés l'ouverture de départ en formation équivalente ?

Madame Maurin-Dulac : Ce sont les académies qui sont compétentes pour le Cappei et non les départements. C'est là que le bât blesse. Il y a des problèmes selon les territoires, en termes de déplacement, de logement ... Oui on a besoin d'enseignants formés.

400 enseignants en formation Cappei l'an passé

Actuellement, il y a environ 46 000 enseignants spécialisés.

Oui , il y a eu une baisse du nombre d'heures de formation lors de la mise en place du Cappei. Il y a aussi la possibilité d'accès aux MIN même si cela reste complexe. Elle peut envoyer un message aux recteurs pour donner une impulsion aux départs en formation.

Pour la formation initiale, il y a une augmentation du nombre d'heures et surtout pour les questions concernant les volets EBEP. L'accent est mis sur la formation des enseignants envers les EBEP (priorité de la Ministre). Oui il faut éviter que les difficultés s'enkystent. Nous nous sommes engagés pour la formation. Les besoins en formation ne concernent pas tous directement le Cappei. Il y a la VAE pour le Cappei aussi.

Collectif RASED : certains IA refusent les absences pour les congrès Fnaren, Fname ... alors que nous obtenons l'agrément du MEN et qu'il s'agit de temps de formation aussi.

Madame Maurin-Dulac : quel est le motif invoqué ?

Collectif RASED : la nécessité de service. Il n'y a pas la possibilité de remplacer toutes les classes, alors pour les RASED c'est d'autant plus compliqué.

Madame Maurin-Dulac : Selon elle, ce n'est pas grave si un enseignant spécialisé est absent et non remplacé pendant 2 jours. Ce n'est pas comme le non-rempacement d'un enseignant qui a la charge d'une classe.

Collectif RASED : Problème du taux de réussite au Cappei. Il existe une différence entre les candidats libres, autour de 70% de réussite et ceux concernés par la formation, autour de 50%. Il y a une inversion par rapport au CAPA-SH.

Un effort est consenti par l'administration pour envoyer les personnels en formation mais cela n'aboutit pas en termes de résultats, ce qui n'est pas normal. D'autre part, il n'est pas normal que la conseillère évoque le fait qu'un certain nombre de collègues soient dans l'incapacité financière d'aller suivre les temps de formation loin de chez eux alors qu'ils sont choisis par l'administration. Si c'est le cas, nous dénonçons ces faits car nous rappelons que la formation continue est financée par notre administration.

Madame Maurin-Dulac : elle partage.

Collectif RASED : Il faut voir les conditions pour mettre en œuvre et accompagner la formation. Les MIN concernent avant tout les nouveaux Cappei et dans les faits, cela limite les places pour les autres personnels spécialisés qui se voient dans l'incapacité d'accéder à ces temps de formation.

Collectif RASED : on nous parle beaucoup de PIAL, PAS et on mêle difficulté scolaire et handicap (pas la même chose)

Madame Maurin-Dulac : un enfant avec des difficultés relationnelles ou d'apprentissage (par ex lecture) est un EBEP. Le LPI (livret parcours inclusif) permet de trouver les moyens, les adaptations pour les faire réussir. On ne mélange pas handicap et EBEP. Le PAS n'est pas pour les élèves en situation de handicap reconnus mais plutôt avant que l'on saisisse la MDPH.

La réponse peut être trouvée en interne dans l'école ou en externe (orthophoniste ...). Elle confirme qu'il est difficile de faire classe avec 23 élèves dont les profils sont tous différents. Quand il y a une difficulté, on se tourne vers ce qui est le plus « rapide » l'AESH alors qu'il pourrait y avoir d'autres réponses. On pourrait se tourner vers le RASED mais faute de ressources disponibles, ce n'est pas toujours possible. Le PAS a pour rôle de trouver une réponse assez rapidement, en moyenne sous 15 jours et d'accompagner l'enseignant.

Constat 4 : Les PAS ont été des dispositifs expérimentaux dans 4 départements.

Question 4 : Avez-vous évalué ces dispositifs ? Les personnels RASED ont-ils été consultés ?

Les PAS vont-ils être généralisés à la rentrée 2027 comme annoncé par Madame la Ministre ?
Le rôle et les fonctions des membres des RASED seront-ils impactés ?

Madame Maurin-Dulac : M. Patrice Lemoine a eu la mission d'effectuer l'évaluation en décembre 2024. Actuellement, il y a aussi une mission du CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie) concernant les moyens affectés et le suivi mis en place. Un IGESR (Inspecteur général de l'éducation et du Sport et de la Recherche) suit les PAS jusqu'à la fin de l'année en lien avec l'écriture du nouveau cahier des charges pour la rentrée 2025.

Les 4 nouveaux départements pour 2025 : la Réunion, la Meuse, l'Alsace (pas en entier) et le Vaucluse. Suite à l'annulation des 4 000 fermetures de postes et en lien avec la déprise démographique, le MEN a demandé la création de PAS et de postes de remplacement. Pour 2025, il y aurait environ 460/470 PAS. En 2027, il y en aura 3 000 sur tout le territoire. Cela nécessitera un passage devant la loi car les PIAL vont disparaître.

A propos de la place du RASED : après évaluation par le PAS, on peut vous adresser un élève éprouvant des difficultés quand il n'est pas déjà identifié par le RASED. Au vu de vos compétences, vous êtes apte à coordonner un PAS si ça vous intéresse. Le RASED est dans le PAS.

Collectif RASED : Le temps de synthèse sera-t-il conservé ? Les élèves seront-ils envoyés via le PAS ?

Madame Maurin-Dulac : le PAS n'est pas une machine de tri. Il concerne les élèves sans notification, aussi quand il y a des problèmes de comportement ... L'idéal n'existe pas. Le PAS est sur un territoire avec plusieurs ressources pour repérer et observer les enfants. Il faut trouver la personne la plus à même de le faire.

Collectif RASED : la place du RASED permet aussi d'assurer une proximité avec la famille. On a l'impression de déshabiller Pierre pour habiller Paul.
En tant que parent non initié, comment savoir qui contacter ? PAS ou RASED ? Pourquoi pas le RASED en 1er ? D'où la question précédente sur le devenir des RASED.

Madame Maurin-Dulac : pour un enseignant en difficulté ou pour un élève qui éprouve des difficultés, s'il y a un RASED, il n'y a pas lieu de faire une demande au PAS. Le PAS intervient quand cela ne peut être résolu par le RASED. Lorsqu'il n'y a pas de RASED, on peut s'adresser au PAS. Il n'y a pas de concurrence entre les RASED et le PAS.

Collectif RASED : Ne serait-ce pas plus économique de garder les RASED ?

Il peut y avoir un problème dans le maillage, par ex, un RASED avec 4 PAS de référence. Il faudrait une meilleure structuration avec les DASEN.

Madame Maurin-Dulac : C'est une alerte dont il faut prendre acte.

En résumé, pour la conseillère ministérielle, le RASED est dans le PAS... mais le PAS n'est pas une machine de tri par les RASED... Il ne doit pas y avoir de concurrence. Le PAS doit permettre de « S'appuyer sur les ressources du territoire » ...

Il y a la volonté ministérielle d'une véritable généralisation en 2027 avec plus de 3000 PAS après un passage législatif. Cette généralisation permettra de prendre la gestion des AESH après les PIAL. Selon la conseillère, c'est donc un retour au texte et aux missions initiales...

Collectif RASED :

Constat 5 : organisation/territoire/liaison au sein du PAS :

La mise en place du nouveau dispositif a généré plusieurs questionnements : flou du public cible (à qui doit-on s'adresser au PAS, au RASED ...?) ; certains enseignant.es isolés et éprouvant des difficultés ont adressé les demandes aux 2 pour espérer avoir une réponse (cela pose la question du mille-feuille des dispositifs). Dans le dossier de presse du CIH de mai 2024 et dans le cahier des charges des PAS préfigurateurs, il est précisé que le PAS peut mobiliser les personnels pour accompagner et soutenir les élèves.

Existe-t-il une hiérarchie dans la saisine des dispositifs ou structures ? (Est-ce que tout est adressé au PAS ou les réseaux habituels avec le RASED, l'UPE2A ... continuent-ils à fonctionner ? Comment peut s'organiser le temps de liaison, réunion entre le PAS et le RASED ? Sur quel temps (temps pris sur le temps d'intervention auprès des élèves et équipes?) Comment pouvoir le concrétiser alors que le maillage du PAS et du RASED sont différents (ex le plus extrême : 1 RASED concerné par 4 PAS)

Impact sur la carte scolaire et manque de budget à moyen constant :

La cour des comptes dans son rapport sur l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap pointe un frein important : « *de même les annonces faites dans le cadre de la dernière CNH d'avril 2023 ne paraissent pas avoir fait l'objet de prévisions budgétaires en amont. En d'autres termes, la politique de l'école inclusive paraît souvent plus fondée sur l'affirmation de valeurs que sur un souci de maîtrise des financements que requiert leur mise en œuvre* ». Nous avons malheureusement constaté que dans l'un des départements préfigurateurs, des postes d'enseignant.es spécialisé.es ont été fermés dans les ESMS, alors qu'un accord prévoyait de maintenir les postes pour assurer le suivi des EBEP au sein des ESMS concernés. Il n'est pas possible de déshabiller Paul pour habiller Pierre, il est primordial de pouvoir assurer la pérennité de tous les postes s'adressant aux élèves les plus fragiles, quels que soient le type de postes.

Il ne faut pas oublier ou minorer la place des RASED dans le cadre de la prévention, notamment en maternelle. Ce n'est pas une mission assurée par le PAS.

Constat 6 : Problématique de l'accès aux soins :

Le secteur médico-social est exsangue. Il est l'un de nos premiers partenaires extérieurs. Que l'on soit en milieu rural, dans les DROM ou en milieu urbain, l'accès aux soins pour les enfants est de plus en plus difficile (manque de médecins généralistes, pédopsychiatres, orthophonistes ...). Comment assurer la présence dans le PAS d'un personnel qui n'est plus présent sur le territoire ?

Question 6 : Comment allez-vous répondre à ces manques (manque d'attractivité, absence de personnels formés sur tout le territoire) ? Quelle déclinaison pour le PAS ? Pour l'accès aux soins de façon globale ? Pour les places en ESMS ?

Madame Maurin-Dulac : Le budget ne dépend pas que de l'EN. Nous sommes dans l'attente du budget. Heureusement, notre ministre a une place importante au sein du gouvernement. Elle comprend nos craintes. Elle nous rappelle que le budget pour l'école inclusive a doublé en 5 ans, même si c'est insuffisant. Elle a confiance car dans les 4 départements préfigurateurs on a vu des avancées pour trouver des solutions. Il y a aussi tout le travail de collaboration avec le médico-social qui est important et permet de trouver des solutions car les RASED ne peuvent pas répondre à tout.

Collectif RASED : Les enseignants sont seuls. Il y a une augmentation des fiches SST. Les élèves sont aussi des sujets. Ce n'est pas l'enseignant qui a toujours le temps d'écouter l'enfant. Le PAS (ou tout autre référent) n'est pas là pour écouter l'enfant non plus. Il est important que le psychologue puisse écouter l'enfant.

Madame Maurin-Dulac : oui il est important d'entendre la parole de l'enfant. On le voit aujourd'hui dans certains établissements scolaires. Oui il y a l'enfant et l'élève.

Collectif RASED : nous demandons un calendrier de travail. Aujourd'hui nous avons échangé pendant 45 minutes mais c'est trop court pour tout aborder.

Pourrez-vous nous transmettre un relevé de conclusion ?

Pouvons-nous vous transmettre les points qui n'ont pas pu être traités aujourd'hui ?

Madame Maurin-Dulac : oui

Fin de l'audience